

intentera une action pour recouvrer la balance due sur le prix d'achat, jugement ne soit donné que pour la somme nécessaire au paiement des articles vendus, évalués au prix marchand ordinaire.

BUREAU DE STATISTIQUES OUVRIÈRES.

Vos commissaires sont fermement persuadés que les intérêts de la classe ouvrière seront avancés si toutes les matières concernant le travail et le capital étaient placées sous l'administration d'un des ministres de la couronne, afin qu'un département du travail (*Labor Bureau*) puisse être établi, des statistiques recueillies, des renseignements disséminés, et que la classe ouvrière ait de plus grandes facilités pour faire connaître au gouvernement ses besoins et ses désirs.

ANNEXES.

Les annexes signées attachées à ce rapport, sont pour la plus grande partie, basées sur les témoignages entendus par la commission, et pour une plus faible partie écrites sur des informations prises en dehors de ces témoignages. Elles ont été soigneusement étudiées, et leurs principales conclusions ont été approuvées par tous les signataires de ce rapport.

OUVRIERS DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

Une série de résolutions adoptées à une réunion d'ouvriers à Victoria, Colombie-Anglaise, est annexée à ce rapport.

DIFFÉRENDS ENTRE PATRONS ET EMPLOYÉS.

Vos commissaires n'ont pas cru devoir faire dans ce rapport, aucune référence aux différentes difficultés entre patrons et employés qui ont été portées à leur connaissance. Dans presque tous les cas elles étaient plutôt d'une nature privée que publique, et la grande majorité d'entre elles ont été aplanies. Les difficultés qui existaient depuis si longtemps entre les marchands et les arremeurs du port de Québec, par exemple, ont été amicalement arrangées par des concessions honorables aux deux parties.

DISTRIBUTION DU RAPPORT.

Nous recommandons qu'une copie de ce rapport soit envoyée à chacune des principales associations ouvrières du Canada.

MORT DU JUGE ARMSTRONG.

Vos commissaires ont le triste devoir, en terminant leur rapport, d'exprimer le profond chagrin qu'ils ont éprouvé par la mort subite de leur ancien président, l'honorable James Armstrong, C.M.G., qui eut lieu à Sorel le 23 novembre dernier. L'honorable James Armstrong était un chrétien sincère, un patriote ardent, un jurisconsulte habile, et un homme droit et honorable, fidèle à ses convictions et remplissant scrupuleusement son devoir. La mort a été une perte irréparable pour la commission et un sujet de douleur pour ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

A. T. FREED,

Président.

JULES HELBRONNER,

J. ALFRED CLARK,

MICHAEL WALSH,

G. BOIVIN.

Ottawa, 23 février 1889.